



Mairie de Villars le Sec

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 avril 2017 (20h30)

Absents excusés: N.Enderlen, M.Quatrehomme,
 Absents : P.Ceraldi, L.Talon.

1. Impôts locaux 2017 :

Après examen des données communales, les taux appliqués cette année seront les suivants :

Impôts	Taux	Bases d'imposition	Produit Fiscal
Taxe Habitation	8,64%	156 900	13 556
Taxe Foncière BATI	8,74%	85 500	7 472
Taxe Foncière NON BATI	14,56%	9 200	1 339
Total attendu			22 367 €

2. Renouvellement ligne de trésorerie :

Le conseil municipal sollicitera l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les factures de travaux de remise en état du bâtiment communal de la mairie, en attendant le déblocage des subventions.

3. Approbation compte de gestion 2016 :

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Adoption du compte administratif et affectation des résultats 2016 :

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants mais ne participe pas au vote :

Euros	Clôture 2015	Affectation	Résultat 2016	Clôture 2016
Investissement	- 11 935 ,88	0	4679,35	-7 256,56
Fonctionnement	+ 23 753,88	11 935,88	6 613,12	+ 18 431,12
Total	+ 11 818	11 935,88	11 292,44	+ 11 174,56

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.
Le résultat 2016 est ainsi affecté :

✚ Investissement, article	1068 : 7 256,56 €
✚ Fonctionnement, article	002 : 11 174,56 €

5. Vote du budget 2017 :

Le budget Primitif 2017 est voté à l'unanimité comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	42 556,88	42 556,88
Fonctionnement	82 155	82 155

6. CCAS : approbation du compte administratif 2016, affectation des résultats 2016, approbation du compte de gestion 2016 et vote du budget primitif 2017 :

Les résultats 2016 sont les suivants : excédent global : + 164,95€
Les résultats sont affectés ainsi : art 002 : + 156,82 €

	Dépenses	Recettes
Investissement	8.13 €	8.13 €
Fonctionnement	206.82 €	206.82€

7. Demande de subventions diverses :

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ces demandes cette année.

8. SIAGEP : approbation changement siège social

Le SIAGEP ayant changé de siège social, (*1 avenue de la gare TGV, centre d'affaires de la Jonxion, à Meroux*), il est nécessaire que chacun des membres du syndicat approuve cette modification. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification avec 6 voix pour et une abstention.

9. Application des décrets concernant l'indemnité des élus locaux au 1^{er} janvier 2017 (circulaire préfectorale):

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture concernant l'application de décrets portant modification des indices de rémunération dans la fonction publique. L'indice de référence de détermination des indemnités de fonction des élus passera donc à l'indice 1022 puis à l'indice 1027 au 1^{er} janvier 2018.

10. Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la facture d'EDF concernant les frais engendrés par la coupure d'électricité du 15 février 2017 a été annulée (537,60€) par EDF.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remplacement du poteau incendie situé 12 rue du Maira a été effectué le 20 mars dernier par la société DODIVERS pour un montant de 2 802€ TTC.
- Monsieur le Maire présente un devis de la société JLR (745€ HT) concernant le problème des 7 fenêtres aluminium de la salle de motricité comme évoqué lors du dernier conseil municipal. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un dépôt de permis de construire (Rue du Vannet).
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal concernant la nécessité de renouveler le contrat de travail de Mademoiselle Coralie BEL (agent d'entretien). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Travaux communaux : Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie seront engagés par ordre de priorité en fonction des attributions de subventions.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Laurent BROCHET.